ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Polynésie

Question écrite n° 68999

Texte de la question

M. Michel Buillard appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la déclaration du Président de la République lors du conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009 : "Plus d'égalité des chances c'est investir dans l'intelligence. Nous allons faire de nos territoires des vitrines de la France dans ce que la France a de meilleur et notamment son système d'enseignement supérieur". C'est ainsi qu'il est prévu "d'initier des partenariats avec les grandes écoles nationales". Il souhaite rappeler sa questions écrite en date du 27 janvier 2009 visant à établir une convention entre l'institut d'études politiques de Paris et la Polynésie française, sur le modèle de ce qui a été fait en Nouvelle-Calédonie. Le Président de la République a ajouté que, "à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, HEC mettra en place en Guadeloupe et en Martinique des modules de formation pour les créateurs d'entreprise et les cadres de haut-niveau. À moyen terme, l'État incitera d'autres grandes écoles à développer des partenariats de ce type sur l'ensemble de l'outre-mer". Il souhaite donc attirer son attention sur le projet de formation conjointe entre l'université de la Polynésie française, l'ESSEC et Centrale pour développer l'entrepreneuriat en Polynésie française. Il souhaiterait connaître ses intentions pour que ces deux projets puissent rapidement voir le jour.

Texte de la réponse

Le renforcement du rayonnement et de la visibilité internationale de l'enseignement supérieur contribue au développement des territoires d'outre-mer. Les quatre universités d'outre-mer en sont le principal opérateur et mettent en oeuvre à ce titre une stratégie de consolidation de leur offre de formation dans trois directions : les formations directement articulées, en partenariat avec les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), sur l'excellence en matière de recherche ; les formations plus particulièrement porteuses de croissance économique ; et les formations de niveau bac + 2 et bac + 3 qui correspondent à d'importants besoins en emplois sur le plan local. Dans le cadre de ces objectifs, les partenariats que les universités peuvent nouer avec les grandes écoles sont bénéfiques aux deux parties ainsi qu'à l'environnement socio-économique et doivent être encouragés, notamment, dans le domaine de l'entrepreneuriat et des formations technologiques. Les contacts qui ont pu être pris au cours de la dernière période entre l'ESSEC et l'École centrale de Paris, d'une part, l'université de Polynésie française, d'autre part, sont à, cet égard, tout à fait intéressants et méritent d'être soutenus. Les formations à l'entrepreneuriat constituent également un des axes de développement de l'université de La Réunion qui a déposé un dossier en ce sens dans le cadre de l'appel à projets pour la création de « pôles de l'entrepreneuriat étudiant », actuellement en cours d'examen.

Données clés

Auteur : M. Michel Buillard
Circonscription : Polynésie Française (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68999
Rubrique : Outre-mer

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE68999

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 478
Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4533